



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Siège : Mont de Marsan

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration du 08 avril 2010

Relevé des décisions

T

Etaient présents : Monsieur DUZER, Mme CAILLETON, Messieurs CABE, DAGUZAN, DARRIEUX, IRIART, LAHOUN, LEPORE, PASTOURET, PAYROS, SOUBABERE, SOUDAR, SUBSOL.

Etaient excusés : Messieurs AGUERRE, DALM, DUBERTRAND, FAUQUE, GUILHAS, MAUMUS, VERDIER

Après avis du Bureau et des Commissions du 24 mars 2010,

Après discussion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Communications

Après avoir entendu le Président proposer :

- *de rendre hommage à Henri TARDIEU – ancien Directeur de la C.A.C.G. – décédé brutalement,*
- *de noter que la prochaine réunion inter préfectorale est prévue le 6 mai 2010 à TARBES et que l'Institution devra formuler des propositions sur l'ordre du jour (cf. Dossier à examiner par le C.A. : volumes prélevables et organisme unique, financement du Programme ressource en eau, mais aussi état d'avancement des SAGE (S) et P.G.E....)*
- *de prendre acte des éléments d'information sur le Plan anguille (validation communautaire du plan national avec quotas – financement majoré de l'Agence de l'Eau pour l'effacement des obstacles...) Cf. note remise et présentée en séance*

IL A ETE DECIDE

Dossier I : RESSOURCE EN EAU

1 – Définition des volumes prélevables

D'EXPRIMER le positionnement critique de l'Institution sur les volumes prélevables initiaux présentés lors de la réunion de concertation du 6 avril 2010 (méthode, résultats, perspectives) **Cf. Annexe**

DE CONFIRMER que l'engagement de l'Institution à mettre en œuvre un programme pluriannuel de réalimentation à l'échéance 2014 repose sur des financements publics à 80 % et une charge résiduelle limitée à 20 %,

DE DENONCER les choix effectués par les Services de l'Etat pour le FEADER et la profession agricole pour les crédits de la Région AQUITAINE au profit des petits ouvrages sans impact sur les milieux au détriment des ouvrages structurants qui prennent en compte l'usage économique et le soutien d'étiage.

DE RETENIR le principe d'un Séminaire Ressource en eau le 5 mai prochain à 9 h à la Maison du lac à LOURENTIES pour faire le point sur ce dossier majeur.

.../...

2 – Programme de réalimentation Axe Adour

D’APPROUVER les propositions du rapport et de la discussion et :

- de confirmer le schéma de réalimentation de l’axe Adour pour la partie gersoise avec la réalisation coordonnée des 3 ouvrages de la BARNE, de CORNEILLAN et de CANNET et celle du réservoir de l’OUSSE,

- d’accepter en cohérence avec la candidature Organisme Unique, d’assurer la maîtrise d’ouvrage de l’opération expérimentale de pompage en gravières sur 2 sites sous réserve de mise en place des financements et d’accompagnement technique (cahier des charges, suivi...),

- d’envisager une étude multi critères de l’ensemble des solutions pour l’amont à partir des solutions prioritaires et des solutions alternatives avec prise en compte des potentialités d’appoint de la nappe alluviale et réexamen du dossier transfert.

DE RETENIR le principe d’un examen détaillé de ce dossier avec solutions prioritaires et solutions alternatives (pompage gravières, Géline – Gave Ousse – Echez...) lors d’un **Séminaire Ressource en eau le 5 mai prochain**.

3 - Mobilisation des financements publics pour le Programme pluriannuel d’augmentation de la ressource en eau

DE VALIDER ce schéma pour la mise en place des financements et de donner mandat au Bureau pour ajuster si besoin est, les demandes de financement (soit opérations prioritaires, soit tranches fonctionnelles ...).

Dossier II : DIGUES – ESPACE DE MOBILITE – ZONES HUMIDES

1 – Dignes 64 – 40

DE MAINTENIR le sursis à statuer sur le positionnement de l’Institution en l’absence d’éléments nouveaux.

2 – Projet de réforme des Collectivités territoriales

DE MAINTENIR le sursis à statuer sur le positionnement de l’Institution en l’absence d’éléments nouveaux.

3 – Demande de gestion de l’espace de mobilité de l’Adour Moyen dans les Landes

DE DELIBERER favorablement sur le principe d’une maîtrise d’ouvrage par l’Institution de la gestion de l’espace de mobilité sur l’Adour Moyen dans les LANDES mais aussi d’en définir le contenu (interventions, acquisitions, ...) avant d’engager la phase de concertation sur le terrain.

4 – Acquisition de zones humides dans le GERS

DE CONFIRMER la candidature de l’Institution dans le cadre d’appel à projets avec l’Agence de l’Eau pour cette opération gersoise. (166 ha sur Riscle et Tarsac).

.../...

Dossier III : AFFAIRES BUDGETAIRES

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

D’APPROUVER le projet de Compte Administratif 2009 et le Compte de Gestion correspondant (**Cf. extrait Annexe 1**).

2 – BUDGET PRIMITIF 2010

D’APPROUVER l’affectation des résultats du Compte Administratif 2009 pour un résultat net de 1 253 322,27 €

- à l’article 1068 en Investissement pour 243 000 € (financement sur granulats)

- à l’article 002 en Fonctionnement pour 1 010 322,27 € (report de résultat).

D’ADOPTER le Budget Primitif 2010 équilibré en Investissement à 10 207 247,67 €

Coopération Internationale liée à l’eau

DE RETENIR le principe d’une inscription budgétaire annuelle de 15 000 € pour ces opérations de coopération liées à l’eau et d’affecter en 2010 la somme de 10 000 € à l’opération Pérou avec le C.G. 65 et le M.A.E.E. et 1 000 € pour l’opération Cameroun sous réserve d’une part, d’un suivi effectif des projets et d’autre part, d’une communication sur le site de l’Institution.

G.R.H.

DE RETENIR favorablement les propositions du Rapport pour le salaire des contractuels, l’application du nouveau barème du régime indemnitaire (P.S.R.), pour le renforcement du secrétariat de JU-BELLOC et de réexaminer rapidement le dossier de l’animation de la Maison de l’Eau.

G.R.H. – Maison de l’Eau à JU-BELLOC

DE RETENIR favorablement les propositions du Rapport et de la discussion d’une part, pour le renforcement du secrétariat de JU-BELLOC et d’autre part pour le réexamen rapide du dossier de l’animation de la Maison de l’Eau.

G.R.H. : Nouvelles dispositions concernant la Prime de Service et de Rendement

D’INSTITUER la prime de service et de rendement telle que prévue par le décret n°2009-1558 et l’arrêté ministériel du 15 décembre 2009 susvisés.

Communication Livre LAFFITTE et photothèque

D’AFFECTER le solde des crédits prévus au titre de la Communication sur le projet proposé (intervention 16 000 €).

.../...

Bilan définitif de l'affermage 2009 et affectation (Gabas C.A.E. et complément provisions de maintenance)

DE METTRE en recouvrement ce complément d'affermage (28 000 €) et d'approuver les propositions d'affectation partielle (C.A.E. entretien et surveillance Réservoir du Gabas).

Vote du Budget pour la section de fonctionnement

DE VOTER le Budget – pour la section de Fonctionnement – équilibré à 4 172 751,32 € (dont 1 010 322,27 € d'excédent) cf. documents budgétaires et tableau récapitulatif des participations départementales.

Vote global du Budget Primitif 2010

DE PROCEDER AU VOTE par nature de ce projet de Budget Primitif 2010 sur ces bases en Investissement (par programmes) et en Fonctionnement (par chapitre) sur la base d'un budget globale équilibré à 14 379 998,99 € (**Cf. extrait Annexe 2**).

Dossier IV : AFFAIRES DIVERSES

D'APPROUVER les propositions du Rapport pour :

- la demande d'agrément du sentier du Gabas
- les stockages fonciers avec les SAFER (S) pour les réservoirs
- la signature des marchés et conventions.

VOLUMES PRELEVABLES POUR L'IRRIGATION

Réunion de concertation du 6 avril 2010 et Conseil d'Administration du 8 avril 2010

POSITIONNEMENT DE L'INSTITUTION ADOUR

Les décisions à venir sont capitales dans le cadre du développement durable du bassin de l'Adour qui repose sur les 3 composantes :

- l'économie
- la sociologie
- l'écologie

Elles doivent être prises en toute transparence et dialogue et sans précipitation, car elles **engagent** l'Organisme Unique dans une gestion de l'eau délicate.

3.1. – La démarche et le calendrier

Il apparaît que l'Institution Adour n'a pas été suffisamment associée aux études d'où des difficultés d'établir les liens entre études PGE/SAGE et Vpi (hypothèses retenues);

Des recoupements techniques, des explications seront nécessaires pour faire ces liens.

Un découpage plus fin sera nécessaire dans chaque unité de gestion.

Dans ces conditions, **il convient de se donner le temps** de ce partage de la donnée, de l'information, des résultats. Le calendrier annoncé « avant juin » paraît trop contraint.

3.2. – Année de référence « quinquennale sèche »

L'année de référence pour les volumes réels prélevés retenue est 2006 voire 2004 pour la Midouze. Or, l'année 2009 pourrait être prise comme année de référence compte tenu d'une demande climatique (pluies moins évapotranspiration) comparable entre 2006 et 2009 et d'un meilleur respect des débits (amélioration technique dans la gestion et meilleure appropriation des mesures par les préleveurs).

3.3. – Compatibilité PGE/SAGE et Vp

La démarche des PGE et des SAGE vise à satisfaire les besoins **actuels** (usages et milieux) par la mobilisation de nouvelles ressources en eau alors que les Vp sont définis de manière à maintenir un débit objectif (le DOE) 4 années/5 avec la ressource actuelle.

Pour qu'il y ait convergence, il convient que les Vpd prennent en compte des réalisations futures dont le délai fixé initialement au 31 décembre 2014 doit être revu.

Dans ces conditions la finalisation de ces PGE et SAGE (volet quantitatif) peut se réaliser sinon il conviendra d'inventer le mode d'emploi pour élaborer ces documents de planification.